



# ACTEE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

## Qu'est-ce que c'est ?

Un programme d'accompagnement pour les projets communaux et intercommunaux de rénovation énergétique.

### POUR QUOI FAIRE ?

Apporter des conseils et des aides financières avant travaux de rénovation pour les audits énergétiques et études techniques, ainsi que pour les instruments de mesure énergétique.

”

ACTEE



BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ EPCI



EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE  
DES BÂTIMENTS  
PUBLICS

- ▶ Rénovation énergétique
- ▶ Solutions bas carbone
- ▶ Télérélevé des consommations

## Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

### Le programme ACTEE, c'est :

- ✓ UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- ✓ DES AIDES FINANCIÈRES POUR :
  - ▶ Réaliser des audits énergétiques et des études techniques,
  - ▶ Acheter du matériel de mesure pour suivre les consommations énergétiques,
  - ▶ S'appuyer sur une maîtrise d'œuvre.

### LES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les communes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté et les EPCI eux-mêmes.

### LES CONDITIONS

Les factures afférentes à toutes opérations doivent avoir été acquittées avant le 15/09/2023 et transmises au plus tard avant le dernier appel de fonds d'octobre 2023. Les dépenses doivent porter sur des bâtiments publics tertiaires (hors logement).

”

## Concrètement, les aides

DÉPENSES AIDÉES	Montant de l'aide	Exemples
Audits énergétiques Études techniques	50% des frais HT	Notes d'opportunité pour l'installation d'une chaufferie bois, diagnostic thermique, étude de faisabilité, ...
Achat de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques	50% des frais HT	Compteurs de calories pour chaudières, logiciels de suivi de la consommation...
Maîtrise d'œuvre	50% des honoraires HT, plafond de 6 000 €	Architecte, bureau d'études, ...
Prestation intellectuelle	50% des frais HT	Formation/sensibilisation des utilisateurs des bâtiments ou des élus

\* Sous réserve des conditions d'éligibilité et dans la limite des enveloppes disponibles



## Pour en savoir plus...

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :



**SYNDICAT  
DES TERRITOIRES  
DE L'EST CANTAL**

Service transition énergétique  
17 bis place d'Armes  
15 100 SAINT-FLOUR  
Tél. 04 71 60 62 89 - 06 09 76 56 38  
tepos@sytec15.fr - www.sytec15.fr

**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – est un programme CEE porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Son objectif : mettre à disposition des collectivités des outils d'aide à la décision et réduire les coûts d'ingénierie en amont afin de massifier le développement des projets d'efficacité énergétique sur le parc public tertiaire.